

N° **BULLETIN D'INSCRIPTION**

Vide Greniers d'Arcangues

Dimanche 21 Septembre 2025

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____

Tél : ____/____/____/____/____ E-mail : _____

Pièce d'identité n° : _____ Délivrée le : ____/____/____

Préfecture : _____

TARIF DE L'EMPLACEMENT **Arcanguais** : 15€ l'emplacement
Intérieur de 3ml, extérieur de 4ml **Extérieurs** : 17€ l'emplacement
*Intérieur de 3ml, extérieur de 4ml*Numéro de l'emplacement réservé ou des
emplacements réservés :

N° : _____

PAIEMENT_____ x _____ € = _____ €
Nombre d'emplacement X prix de l'emplacement = Total à régler Espèces Chèques (à l'ordre du Trésor Public)

N° chq : _____

 CB (uniquement à la boutique)**REGLEMENT DU VIDE GRENIERS**

- Installation : 6h30 du matin jusqu'à 8h30 - Démontage à partir de 16h30
- L'accès des véhicules sur la zone de vente ne sera autorisé que pour le dépôt du matériel (avant 8h30). Aucun véhicule ne pourra stationner sur la zone de vente.
- Les organisateurs ne fournissent aucun matériel d'exposition.
- La responsabilité des organisateurs n'est pas engagée en cas de vol ou déprédation.
- L'emplacement ne sera pas remboursé en cas de non présence de l'exposant, même en cas d'intempéries.
- La place attribuée devra être laissée propre, sans aucun déchet.
- Les exposants s'engagent à vendre des objets dits de « vide-greniers ».
- Il est formellement interdit de vendre des animaux ou de promouvoir la vente d'animaux.
- Les exposants s'engagent à respecter les normes sanitaires en vigueur.
- L'inscription au vide-greniers implique l'acceptation du présent règlement.

Déclare sur l'honneur,

- Ne pas être commerçant(e)
- Ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L.310-2 du code du commerce)
- Ne pas participer à plus de deux vides greniers au cours de l'année civile (Art R321-9 Code Pénal)

Fait à : _____

Signature : « lu et approuvée »

Le : ____/____/2025